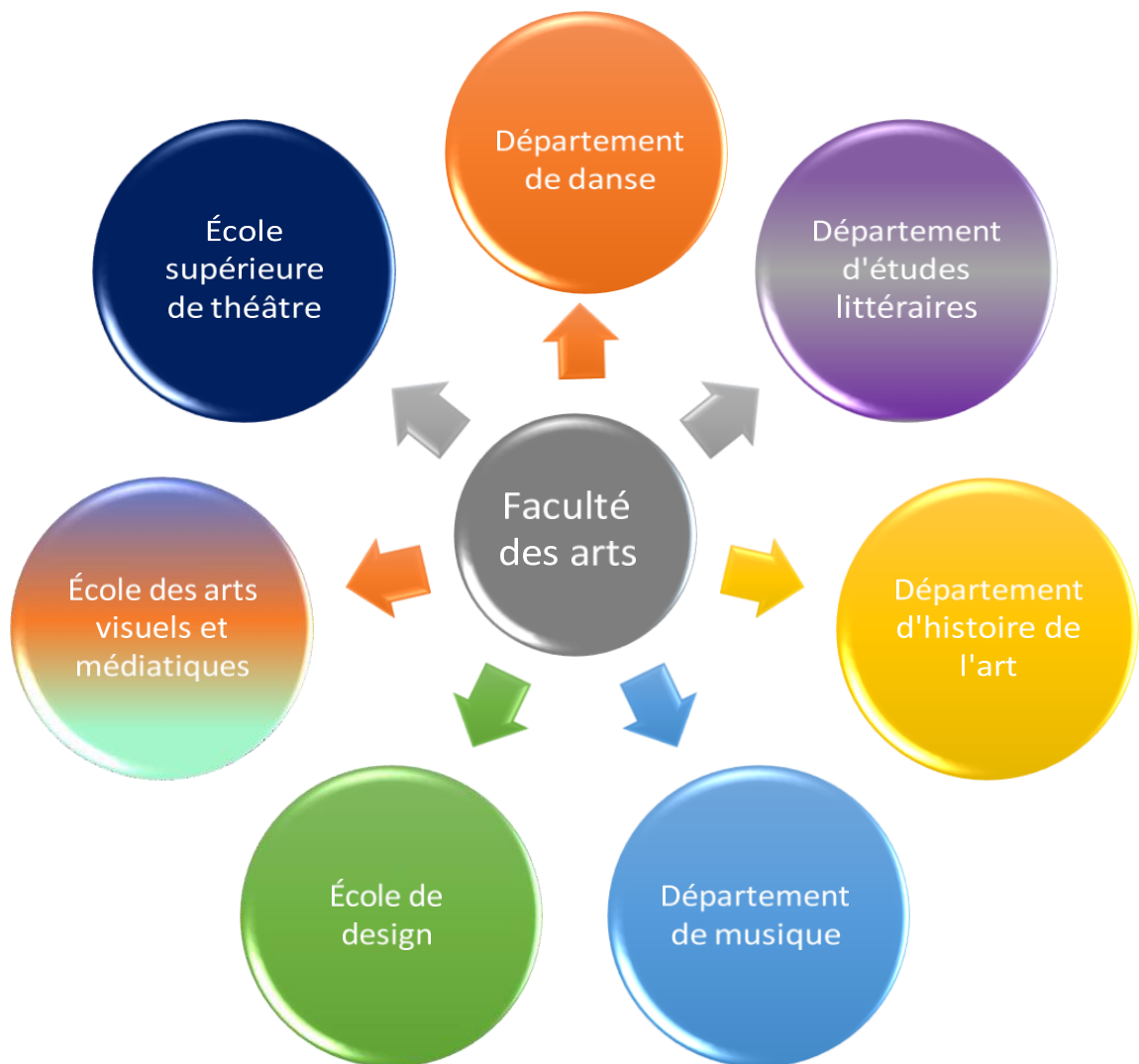


PROGRAMME DE SOUTIEN ET
DE FINANCEMENT DE LA
RECHERCHE ET DE LA
CRÉATION

TABLE DES MATIÈRES

ORGANIGRAMME DE LA FACULTE DES ARTS	3
PROGRAMME DE SOUTIEN ET DE FINANCEMENT DE	4
LA RECHERCHE ET DE LA CREATION	4
<i>Volet 1 - Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs</i>	<i>6</i>
<i>Volet 2 - Relance de projets de recherche et de recherche-cr�ation.....</i>	<i>8</i>
<i>Volet 3 - Nouvelles orientations de recherche et de recherche-cr�ation</i>	<i>10</i>
<i>Volet 4 - Reconnaissance et financement des �quipes de recherche etde recherche-cr�ation ..</i>	<i>12</i>
<i>Volet 5 - Appariement financier aux subventions li�es � lamobilisation des connaissances.....</i>	<i>17</i>
<i>Volet 6 - Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien � la publication.....</i>	<i>19</i>
ANNEXES LIEES AU PROGRAMME DE SOUTIEN.....	21

Organigramme de la Faculté des arts



Programme de soutien et de financement de la recherche et de la création

Objectifs :

Ce programme facultaire vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté.

Il se divise en six volets :

- **Volet 1** - Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs.
- **Volet 2** - Relance de projets de recherche et de recherche-crédation.
- **Volet 3** - Nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation.
- **Volet 4** - Reconnaissance et financement des équipes de recherche et de recherche-crédation.
- **Volet 5** - Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des connaissances.
- **Volet 6** - Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication.

Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme.
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés.

- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche- création.
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à l'[agente de recherche et de planification](#), au poste 3359.
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel recherche.facarts@uqam.ca

Obligations générales liées à l'attribution des fonds

- Fournir un rapport final de réalisation des dépenses encourues à la conseillère des fonds de recherche, au plus tard trois mois après la fin de la subvention.
- Les fonds non-dépensés à la fin de la subvention seront retournés à la Faculté.
- Si les obligations liées à l'attribution des fonds ne sont pas respectées, la professeure, le professeur ne pourra pas obtenir de fonds dans aucun des volets des programmes de soutien et de financement de la recherche et de la création de la Faculté.

Volet 1 - Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs

Contexte

La Faculté soutient financièrement les nouvelles professeures, nouveaux professeurs, afin qu'elles ou ils puissent amorcer ou poursuivre leurs activités en recherche ou en création et préparer des demandes de subvention auprès d'organismes externes (CRSH, FRQSC).

Objectifs spécifiques

- Accompagner les nouvelles professeures, nouveaux professeurs, dans l'organisation et la planification de leurs activités en recherche ou en création.
- Soutenir le fonctionnement de leurs activités de recherche ou de création.
- Fournir des ressources matérielles pour appuyer leurs activités de recherche ou de création.
- Encourager la préparation de demandes de financement externe.
- Encourager une réflexion autour de la carrière de la professeure ou du professeur (voir annexe 1 : Questions pour le plan de carrière en recherche).

Conditions d'admissibilité

- Être une professeure ou un professeur nouvellement embauché à la Faculté des arts.
- Les professeur.e.s engagé.e.s sur la clause 9.06 doivent attendre l'obtention de leur doctorat pour demander les fonds.
- Avoir complété en ligne la fiche [répertoire des professeures, professeurs de l'UQAM](#)

Montants alloués

- **Jusqu'à 15 000 \$.** La somme sera déposée dans un compte de recherche (UBR) au nom de la professeure, du professeur.

Dépôt de la demande

- Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca.
- Le formulaire Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs.
- Le [CV commun canadien](#) formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH
- La fiche en ligne du [répertoire des professeures, professeurs](#) de l'UQAM

Volet 2 - Relance de projets de recherche et de recherche-cr ation

Contexte

Ce volet vise   encourager les professeures, professeurs   poursuivre leur projet de recherche ou de recherche-cr ation en soutenant l'am lioration d'une demande de subvention soumise aupr s d'un organisme subventionnaire externe (CRSH, FRQS) qui a  t  recommand e, mais non financ e, et qui sera soumise au m me programme au concours suivant.

Objectifs sp cifiques

- Encourager les professeures, professeurs   poursuivre leur projet de recherche ou de recherche-cr ation.
- Soutenir l'am lioration d'une demande de subvention qui a  t  recommand e, mais non financ e.
- Resoumettre une demande de financement dont la qualit  a d j   t  reconnue par un jury de pairs.

Conditions d'admissibilit 

-  tre une professeure, un professeur dont la demande de subvention aupr s d'un des grands fonds gouvernementaux a  t  recommand e, mais non financ e.
- S'engager   faire une nouvelle demande dans le cadre du m me programme de financement au prochain concours.
- D poser aupr s du vice-d canat la demande non financ e avec les commentaires du jury.
-  tablir, en collaboration avec le vice-d canat, un  chancier et un budget de travail dans le mois suivant la r ponse de l'organisme subventionnaire.

Montant allou 

- **Jusqu'  3 000 \$** pour une demande individuelle.
- **Jusqu'  4 000 \$** pour une demande collective.

Dépôt de la demande

- Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca
- Le formulaire Relance de projets de recherche et de recherche-création.
- La demande qui a été recommandée et non financée.
- Les commentaires du jury.

Volet 3 - Nouvelles orientations de recherche et de recherche-cr ation

Contexte

Ce volet vise   aider les chercheuses, les chercheurs en  mergence, mais aussi celles et ceux qui sont d j  tablis    laborer de nouvelles orientations de recherche ou de recherche-cr ation. Il sert   soutenir les travaux pr liminaires permettant d' tayer les  l ments th matiques, m thodologiques, th oriques ou collaboratifs d'un projet de recherche ou de recherche-cr ation et   appuyer la pr paration de demandes de financement externe aupr s d'organismes subventionnaires (CRSH, FRQ, IRSC, etc.).

Objectifs sp cifiques

- Aider les chercheuses, les chercheurs en  mergence, mais aussi celles et ceux qui sont d j  tablis    laborer de nouvelles orientations de recherche et de recherche-cr ation.
- Soutenir les travaux pr liminaires permettant d' tayer les  l ments th matiques, m thodologiques, th oriques ou collaboratifs d'un projet de recherche et de recherche-cr ation.
- Appuyer la pr paration de demandes de financement externe.

Conditions d'admissibilit 

-  tre professeure ou professeur   la Facult  des arts.
- Ne pas d j d tenir une subvention de recherche d'un des grands fonds de recherche   titre de chercheuse, chercheur principal.
- S'engager   d poser une demande de financement externe dans les deux ann es suivantes.

Modalit s d' valuation

Le comit  d' valuation est compos  des membres du Comit  de recherche et cr ation (COMREC) de la Facult , repr sentant ses d partements et  coles, et est pr sid  par sa vice-doyenne, son vice-doyen   la recherche et   la cr ation.

Critères d'évaluation

- Originalité, importance et contribution prévue à l'avancement des connaissances.
- Pertinence de la description de l'état de la question, du cadre théorique et de la méthodologie.
- Qualité de la formation et du mentorat offerts aux étudiantes et aux étudiants ainsi que des occasions qu'elles ou ils auront de contribuer à l'activité de la recherche ou de la recherche-crédation.
- Cohérence du budget avec le projet, en accord avec les [dépenses admissibles par le CRSH](#)
- Potentiel de développement et de financement ultérieur.
- La priorité sera accordée aux projets présentés par les chercheuses, les chercheurs en émergence, tels que définis par le [CRSH](#).

Montant alloué

- **Jusqu'à 7 000 \$.**

Dépôt de la demande

- Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca
- Le formulaire Nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation
- Le [CV commun canadien](#) de la candidate, du candidat, formaté selon les consignes de l'organisme subventionnaire visé

Volet 4 - Reconnaissance et financement des équipes de recherche et de recherche-crédation

Contexte

Ce volet vise à soutenir l'émergence et le développement des groupes de recherche et de recherche-crédation rattachés à Faculté des arts et à structurer les collaborations au sein de la Faculté. Une équipe peut demander la reconnaissance (pour une période de cinq ans) ou le renouvellement de sa reconnaissance (également pour cinq ans). Une équipe reconnue, ou en demande de reconnaissance, peut demander un financement. Une équipe peut être financée deux fois au maximum. Une équipe peut être financée deux fois au maximum. Il est à noter que les équipes demandant un premier financement sont prioritaires.

Objectifs

- Favoriser et soutenir la recherche et la recherche-crédation en collaboration, disciplinaire ou interdisciplinaire.
- Appuyer le démarrage de structures souples de recherche et de recherche-crédation dans la Faculté.
- Encadrer le processus de rattachement institutionnel des équipes de recherche et de recherche-crédation.
- Favoriser le développement stratégique des équipes de recherche et de recherche-crédation, notamment pour la préparation et le dépôt de demandes de financement auprès des organismes subventionnaires (par exemple, programme FRQSC Soutien aux équipes de recherche, volets Émergence ou Fonctionnement ; programme CRSH Savoir).
- Pour les équipes financées, créer des conditions favorisant une démarche de financement externe au plus tard lors de la troisième année de financement.

L'obtention de la reconnaissance de la Faculté des arts permet à l'équipe de recherche ou de recherche-crédation d'être officiellement reconnue comme unité facultaire. Elle favorise sa mise en valeur dans les communications de la Faculté (p. ex. : site Internet, publicité, etc.) et peut lui permettre d'obtenir, selon les ressources disponibles, un appui facultaire à ses démarches, tout en respectant les prérogatives des départements.

Champ d'application

Ce volet concerne l'organisation de la recherche et de la recherche-cr ation collective   la Facult  des arts.

Il ne couvre pas :

- Les regroupements strat giques (sites ou antennes) dont la reconnaissance institutionnelle rel ve de la Politique n 10 de l'UQAM.
- Les collaborations ponctuelles entre coll gues.

D finition d'une  quipe

L' quipe de recherche ou de recherche-cr ation est un regroupement souple. Elle est mise sur pied pour favoriser la constitution d'une masse critique de chercheuses, chercheurs ou de cr atrices, cr ateurs, consacrant une partie importante de leurs activit s de recherche et de recherche-cr ation   la programmation de l' quipe. Elle peut aussi  tre une forme de tremplin vers un autre type de reconnaissance. Une  quipe peut  tre reconnue   la fois comme unit  d partementale et comme unit  facultaire.

Le terme «  quipe » est g n rique et d signe toute structure qui correspond au champ d'application de la pr sente politique ; cette structure peut s'appeler « groupe », « laboratoire » ou «  quipe » et peut  tre inter facultaire.

L' quipe est constitu e en tenant compte des cat gories suivantes

- **Direction de l' quipe**

La directrice ou le directeur doit  tre une professeure, un professeur r gulier,  m rite ou associ  de la Facult  des arts de l'UQAM

- **Professeures, professeurs r guliers,  m rites, associ s**

L' quipe est constitu e d'au moins quatre professeures, professeurs (r guliers,  m rites, associ s) dont au moins trois proviennent de la Facult  des arts

- **Autres membres de l'équipe**

L'équipe peut accueillir des professeures, professeurs, des chercheuses, chercheurs, des créatrices, créateurs, des chargées, chargés de cours, des étudiantes, étudiants et des stagiaires postdoctoraux provenant de la Faculté des arts ou d'autres facultés de l'UQAM, d'autres institutions universitaires, de collèges ou des milieux de pratique (organismes ou établissements des secteurs publics aux niveaux provincial, national ou international)

Financement des équipes

Un financement possible allant **jusqu'à 10 000\$**. L'octroi se fait par concours. Une équipe peut être financée deux fois au maximum. Les équipes sont encouragées à faire des demandes de subvention à l'externe (CRSH, FRQSC) au plus tard lors de leur troisième année de financement.

Modalités d'évaluation de la demande de reconnaissance

La reconnaissance facultaire est accordée par le Conseil académique de la Faculté sur avis du Comité de la recherche et de la création (COMREC) de la Faculté. Toute demande de reconnaissance doit être acheminée à la vice-doyenne, au vice-doyen à la recherche et à la création qui la soumet au Comité de la recherche et de la création pour évaluation du dossier sur la base des cinq critères énoncés plus bas. Voir formulaire : **Reconnaissance des équipes de recherche et de recherche-crédation à la Faculté des arts**

- La reconnaissance facultaire est octroyée pour une période de cinq ans. Au terme de cette période, l'équipe désireuse de conserver son statut doit faire une demande de renouvellement de la reconnaissance
- L'équipe peut, par ailleurs, décider de se reconfigurer en une autre forme d'organisation telle qu'un centre de recherche, par exemple (voir la Politiquen°10 de l'UQAM), ou de cesser ses activités

Modalités d'évaluation de la demande de financement

Le comité d'évaluation est composé des membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté, représentant ses départements et écoles, et est présidé par sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création. La demande de financement peut se faire en même temps qu'une demande de reconnaissance, ou séparément pour une équipe déjà reconnue. Voir formulaire : **Financement des équipes de recherche et de recherche-crédation à la Faculté des arts**

Critères d'évaluation

La reconnaissance et le soutien de la Faculté des arts sont accordés sur la base de cinq critères principaux :

1. La qualité du programme de recherche ou de recherche-crédation et du rapport d'activité (pour les équipes en renouvellement seulement)
 - La pertinence artistique, scientifique ou sociale du programme de recherche ou de recherche-crédation.
 - La production des chercheuses, chercheurs et créatrices, créateurs de l'équipe.
 - La richesse du calendrier des activités proposées.
 - Le rapport d'activité (pour les équipes en renouvellement seulement)
2. L'arrimage aux orientations et aux politiques institutionnelles de la Faculté des arts et de l'UQAM
 - Les objectifs du programme s'accordent à ceux du Plan stratégique de la Faculté des arts et aux Orientations stratégiques de la recherche et de la création de l'UQAM.
 - Toutefois, l'équipe dont le projet représente un secteur d'innovation en recherche-crédation ou en recherche qui ne serait pas encore reconnu dans le Plan stratégique est encouragée à déposer une demande de reconnaissance auprès de la Faculté des arts.
3. Le caractère structurant de l'équipe de recherche ou de recherche-crédation
 - L'équipe possède un caractère structurant qui favorise ainsi le maillage des chercheuses, chercheurs, des créatrices, créateurs et des étudiantes, étudiants (des trois cycles) autour des axes de développement de la Faculté des arts.
 - Pour les groupes déjà constitués : une liste des réalisations conjointes.
4. La diffusion de la recherche et de la recherche-crédation
 - La production des chercheuses, chercheurs et créatrices, créateurs doit faire l'objet d'une diffusion soutenue, pouvant prendre différentes formes : expositions, publications, spectacles, colloques, etc.

5. La stratégie de financement externe (et le budget provisoire dans le cas d'une demande de financement)
- L'équipe de recherche ou de recherche-crédation doit présenter son calendrier et sa stratégie de demandes de financement externe.
 - Pour les équipes demandant un renouvellement du financement de 10 000\$, effort réalisé pour faire des demandes de subvention à l'externe (CRSH, FRQSC).

Dépôt de la demande de reconnaissance des équipes de recherche et de recherche- création

- Faire parvenir les documents suivants en version électronique, en **un seul PDF** à recherche.facarts@uqam.ca
- Le formulaire de Reconnaissance des équipes de recherche et de recherche-crédation.
- Le [CV commun canadien](#) formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH pour chacun des membres de l'équipe.
- Une liste abrégée des réalisations de recherche ou de recherche-crédation pertinentes à la programmation proposée pour chacun des membres de l'équipe

Volet 5 - Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des connaissances

Contexte

Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances et à accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeurs, professeurs de la Faculté. Ainsi, la Faculté contribuera au financement de ces activités pour des programmes de subventions externes qui nécessitent un appariement.

Objectifs spécifiques

- Soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances : colloques, conférences, ateliers, expositions, spectacles, réseautage en ligne, débats publics, etc.
- Accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeurs, professeurs de la Faculté.
- Contribuer au financement de ces activités dans le cadre de programmes de subventions externes nécessitant un appariement.
- Favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création, particulièrement dans les milieux universitaires et les communautés à proximité de l'UQAM.

Conditions d'admissibilité

- La candidate, le candidat principal de la demande de subvention externe doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts.
- Déposer la demande de subvention (Connexion ou autre nécessitant un appariement) pour relecture à la Faculté des arts suivant le calendrier :

Remise à la Faculté pour relecture	En vue d'un concours Connexion - CRSH
10 juin	1 ^{er} août
10 octobre	1 ^{er} novembre
10 janvier	1 ^{er} février
10 avril	1 ^{er} mai

Montants alloués

- Jusqu'à 5 000 \$ pour un événement (des activités d'une durée habituelle d'une semaine ou moins) ou une activité de rayonnement ((des activités qui se déroulent sur plusieurs semaines – en utilisant un ou plusieurs des éléments suivants : diffusion, transfert, échange, adaptation, synthèse et coproduction de connaissance et le réseautage).
- La somme sera versée au moment de l'obtention de la subvention.

Dépôt de la demande

- Faire parvenir le document suivant en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca
- Une version PDF de la demande Connexion complète.

Volet 6 - Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication

Contexte

Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation et de diffusion des connaissances provenant des **résultats de la recherche** (commissariat d'exposition, réalisation d'un spectacle, d'une exposition, d'une baladodiffusion, etc.) et à offrir un soutien à la publication (indexation, recherche d'images, révision linguistique, traduction, libre accès, etc.). Ce volet permettra d'accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté. Les demandes de fonds pour les locations de salles, les frais de représentation, la publicité et les contributions aux organismes externes ne sont pas admissibles. L'organisation de colloques ou d'ateliers n'est pas soutenue par ce volet.

Objectifs spécifiques

- Soutenir l'organisation d'activités de mobilisation et de diffusion des connaissances provenant des résultats de la recherche (commissariat d'exposition, réalisation d'un spectacle, d'une exposition, d'une baladodiffusion, etc.).
- Offrir un soutien à la publication (indexation, recherche d'images, révision linguistique, traduction libre accès, etc.).
- Accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté.
- Favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création.

Conditions d'admissibilité

- La candidate, le candidat doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts.
- La professeure, le professeur demandeur doit être le responsable du projet (auteur principal, commissaire d'exposition, etc.).
- Dans le cas du soutien à la publication, le manuscrit doit être complété et accepté pour publication.
- Avoir un engagement de la part d'un éditeur, d'un théâtre, d'une galerie d'exposition ou autres.

Modalités d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé des membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté, représentant ses départements et écoles, et est présidé par sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création.

Critères d'évaluation

- Qualité du projet et potentiel de réussite.
- Influence et impact probables sur les publics cibles.
- Rayonnement des résultats de recherche et de création des professeures, professeurs de la Faculté.

Montants alloués

- **Jusqu'à 3 000\$**

Dépôt de la demande

- Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca
- Le formulaire Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication.
- Le [CV commun canadien](#) de la candidate, du candidat, formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH.
- La preuve d'engagement de la part la part d'un éditeur, d'un théâtre, d'une galerie d'exposition ou autres (lettre ou courriel).

Annexes liées au programme de soutien

Annexe 1 – Questions pour le plan de carrière en recherche

1. Quels sont vos intérêts de recherche principaux ?
2. Quelles contributions aimeriez-vous apporter dans votre domaine dans le futur ?
3. Quelles collaborations avec des chercheur.e.s et partenaires souhaitez-vous développer dans le futur?
4. Comment planifiez-vous dépenser votre première subvention interne ?

Annexe 2 – Dépenses admissibles

Volet 1 - Démarrage des nouvelles professeures, nouveaux professeurs

- Rémunération : étudiante et étudiant (1^{er}, 2^e et 3^e cycle), stagiaire postdoctoral, professionnelle et professionnelle de recherche
- Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche (Colloque ou séminaire)
- Matériel et fourniture de recherche
- Équipements en lien avec la recherche
- Frais de reprographie, de production et d'édition
- Frais de révision linguistique ou de traduction
- Livres ou périodiques spécialisés en lien avec la recherche

Volet 3 - Nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation

- Rémunération : étudiante et étudiant (1^{er}, 2^e et 3^e cycle), stagiaire postdoctoral, professionnelle et professionnel de recherche
- Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche (Colloque ou séminaire)
- Matériel et fourniture de recherche
- Frais de reprographie, de production et d'édition
- Frais de révision linguistique ou de traduction
- Livres ou périodiques spécialisés en lien avec la recherche

Volet 4 - Reconnaissance et financement des équipes de recherche et de recherche-crédation

- Rémunération : étudiante et étudiant (1^{er}, 2^e et 3^e cycle), stagiaire postdoctoral, professionnelle et professionnel de recherche
- Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche (Colloque ou séminaire)
- Matériel et fourniture de recherche
- Frais de reprographie, de production et d'édition
- Frais de révision linguistique ou de traduction
- Livres ou périodiques spécialisés en lien avec la recherche

Volet 5 - Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des Connaissances

- Rémunération : étudiante et étudiant (1^{er}, 2^e et 3^e cycle), stagiaire postdoctoral, professionnelle et professionnel de recherche
- Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche (Colloque ou séminaire)
- Matériel et fourniture de recherche
- Frais de reprographie, de production et d'édition
- Frais de révision linguistique ou de traduction
- Livres ou périodiques spécialisés en lien avec la recherche
- Documentation et diffusion pour la recherche

UQAM

**Faculté des arts
Université du Québec à Montréal**

Pavillon Judith Jasmin, bureau J-4050
405, rue Sainte-Catherine Est Montréal
(Québec)
H2L 2C4

Téléphone : (514) 987-4545
Télécopieur : (514) 987-4653
Site web de la [Faculté des arts](#)

Courriel pour la recherche : recherche.facarts@uqam.ca
Agente de recherche et de planification : [Véronique Covanti](#)
Conseillère des fonds de recherche : [Stéphanie Tran](#)